

Formation : Introduction à la Gestion budgétaire comptable (GBCP) en collectivités territoriales avec la M57

Cours pratique - 1j - 7h00 - Réf. PUP

Prix : 950 € H.T.

Voir le programme en anglais



Le vote du budget est un acte démocratique, économique et politique fort pour les collectivités locales et leurs établissements publics : il rythme l'année. Il est fondamental que les agents publics en connaissent les enjeux afin de pouvoir agir de manière optimale et être force de proposition pour les élus locaux.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Maîtriser les fondamentaux des finances publiques locales
- ✓ Connaître les phases d'élaboration et d'exécution des budgets locaux
- ✓ Identifier les acteurs et leur rôle dans l'élaboration et l'exécution des budgets locaux
- ✓ S'approprier les assouplissements budgétaires de la M57

Public concerné

Comptables, comptables adjoints, agents administratifs et toute personne impliquée dans la gestion administrative ou la préparation d'un budget.

Prérequis

Aucune connaissance particulière.

Méthodes et moyens pédagogiques

Travaux pratiques

Apports théoriques et exercices pratiques, études de cas et démonstrations.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active et participative.

PARTICIPANTS

Comptables, comptables adjoints, agents administratifs et toute personne impliquée dans la gestion administrative ou la préparation d'un budget.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 Comprendre les règles budgétaires et comptables en collectivités locales avec la M57

- Appréhender le référentiel budgétaire et comptable M57.
- Découvrir les principes budgétaires et leurs exceptions.
- Assimiler la notion d'équilibre budgétaire.
- Connaître la séparation de l'ordonnateur et du comptable en M57.
- Faire le point sur les principales dépenses et recettes en collectivités.

Travaux pratiques

Cas pratique de classement de dépenses et de recettes, cas pratique de calcul d'équilibre budgétaire.

2 S'approprier les grandes étapes de l'élaboration et de l'exécution du budget local

- Découvrir la nature et le rôle des documents budgétaires.
- S'initier au calendrier budgétaire.
- Distinguer le rôle des acteurs de la construction budgétaire et la discussion budgétaire.
- Comprendre la chaîne de traitement des dépenses et des recettes.

Travaux pratiques

Cas pratique d'une construction et discussion budgétaire, de traitement d'une dépense et d'un contrôle de légalité du préfet, analyse de délibérations de vote budgétaire.

3 Identifier les nouvelles marges de manœuvre offertes par la M57

- Travailler sur la gestion pluriannuelle des crédits et le nouveau Règlement budgétaire et financier (RBF).
- Comprendre le mécanisme de la fongibilité des crédits.
- Décoder le Compte financier unique.

Etude de cas

Étude concrète d'un Règlement budgétaire et financier (RBF).

Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.

Dates et lieux

CLASSE À DISTANCE

2026 : 2 juin, 25 sep.

PARIS LA DÉFENSE

2026 : 26 mai, 18 sep.